

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 septembre 2023

VISANT À SÉCURISER ET RÉGULER L'ESPACE NUMÉRIQUE - (N° 1514)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CS528

présenté par

Mme Morel, rapporteure thématique, M. Midy, rapporteur M. Masségia, rapporteur thématique
Mme Clapot, rapporteure thématique et Mme Le Hénauff, rapporteure thématique

ARTICLE 5 TER

I. – À la seconde phrase de l'alinéa 2, après le mot :

« sonore »,

insérer les mots :

« à caractère sexuel ».

II. – En conséquence, à la fin de la même phrase du même alinéa, supprimer les mots :

« , et présentant un caractère sexuel ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.